

Communiqué de presse de l'intersyndicale salariée du Sport

Le 7 juillet 2011, 8 organisations syndicales de salariés et une des deux organisations syndicales patronales ont signé un accord désignant Uniformation comme seul OPCA collecteur des fonds de la formation professionnelle.

La traduction de l'accord interprofessionnel sur la formation professionnelle tout au long de la vie et sa déclinaison dans la loi du même nom de 2009 sont à l'origine de cet accord.

En effet, la loi précise que les fonds des entreprises de moins de cinquante salariés seront mutualisés dans les OPCA de l'interprofessionnel (Opcalia et Agefos PME) en l'absence d'un accord étendu désignant un autre OPCA. Ce point a fait l'objet de plusieurs tentatives de mise en débat au sein de la CPNEF Sport par le collègue « salariés », sans résultat.

Le CoSMoS comme le Cnea semblaient tétanisés par les conséquences que produirait le choix final.

Il n'est de mystère pour personne que plusieurs fédérations sportives bénéficient du soutien d'Agefos PME, et ce, depuis bien avant la création de la branche du Sport. C'est d'ailleurs la vraie raison de la double désignation de deux OPCA, car au début des discussions de l'accord formation Sport, une seule désignation avait été envisagée. C'est grâce au lobby des centrales syndicales confédérées qu'a pu être permise la double désignation d'Uniformation et d'Agefos.

Cet accord n'a jamais été étendu malgré les démarches conjointes des organisations syndicales de salariés et patronales du Sport. Celui-ci aurait pu perdurer en l'état sans ces nouvelles dispositions législatives qui s'imposent à tous !

Agefos PME est l'OPCA des petites et moyennes entreprises dont les chefs d'entreprises sont adhérents à la CGPME.

Uniformation est l'OPCA de l'Economie sociale, c'est à dire qui accueille principalement des entreprises sans but lucratif (qui ne redistribuent pas de dividende à leurs actionnaires).

Cette distinction n'empêche nullement ces deux OPCA de collecter des fonds de la formation professionnelle dans les secteurs associatif pour Agefos et lucratif pour Uniformation.

C'est sur ces bases que le collègue salariés a porté sa proposition de désigner

Uniformation en précisant que les deux syndicats employeurs, tous deux adhérents de l'Usgeres (Union des syndicats groupements d'employeurs de l'Economie sociale), sont présents au Conseil d'administration d'Uniformation alors qu'ils ne le sont pas d'Agefos PME.

L'ensemble du collègue « salariés » respecte la non signature du CoSMoS mais n'accepte pas le déferlement de propos diffamatoires et malveillants à l'encontre de ses membres, ainsi que la réception de courriers d'influence avec des contenus inappropriés, colportant de fausses vérités indignes d'une organisation issue du mouvement sportif porteur des valeurs de l'olympisme.

L'ensemble des organisations syndicales de salariés du Sport souhaite que la délégation patronale du CoSMoS retrouve la sérénité, ne mélange pas les intérêts particuliers de certains de ses membres avec l'intérêt général des entreprises et de leurs salariés et s'inscrive dans les négociations dans un esprit constructif et le respect des orientations de chacun.

Le 28 septembre, lors de la prochaine Commission mixte du Sport, le collège « salariés » présentera plusieurs textes à la négociation, dont un projet d'accord sur l'augmentation des salaires pour 2012. Une absence du CoSMoS ou une volonté de reporter la négociation à une date ultérieure comme proposée le 6 septembre dernier, sera sans effet sur la valeur juridique des accords signés sans lui !

Le dialogue est un exercice qui nécessite respect et écoute de ses interlocuteurs.

Paris, le 19 septembre 2011

CFDT



Jérôme MORIN
06 08 83 82 85

CFE-CGC



Didier TRONCIN

CFTC



Joël CHIARONI

CGT



Viviane COSTES
Bouziane BRINI

CNES



Philippe BROSSARDC

FNASS



Franck LECLERC

FO



Yann POYET

UNSA



Dominique QUIRION